# Notre gouvernance

## Sous l'égide des branches professionnelles, AKTO accompagne les transformations de leurs activités et de leurs métiers en favorisant le recours à l'alternance, la formation professionnelle et la certification.

- déployer les politiques de branches en hexagone et outre-mer ;
- favoriser le recours à l'alternance et à la formation professionnelle dans les entreprises ;
- proposer une offre de services et des ingénieries adaptées aux besoins des entreprises et bénéficiant aux trajectoires professionnelles des salariés ;
- proposer aux entreprises un appui-conseil de proximité afin de les accompagner dans les transformations à l'œuvre ;
- s'inscrire dans une démarche partenariale avec les acteurs de l'orientation, de l'insertion, de l'emploi et de la formation professionnelle.

# AKTO, la force d'une gouvernance paritaire au service des branches

AKTO est un organisme paritaire constitué d'hommes et de femmes qui représentent à égalité les salariés et les employeurs. La gouvernance paritaire y constitue le cadre d'un dialogue social engagé dans le but de proposer des solutions aux enjeux partagés des employeurs et des salariés.

## Un conseil d'administration paritaire

Instance fédératrice et décisionnaire, le Conseil d'administration d'AKTO est composé de 70 membres, issus des organisations professionnelles d'employeurs et des organisations syndicales de salariés. Le conseil d'administration définit les orientations stratégiques d'AKTO, adopte le budget, garantit l'équilibre financier et arrête les comptes annuels. Il valide les priorités de financement des Sections Professionnelles Paritaires (SPP) et approuve la convention d'objectifs et de moyens signée avec l'État.

## Un bureau paritaire

Le bureau est l'organe exécutif du conseil d'administration. Il assure les affaires courantes, paritairement.
Président : Jean HEDOU (FO), Vice-président : Laurent BARTHELEMY (UMIH), Trésorier : Patrick TUPHE (Prism'emploi), Trésorier adjoint : Raphaël CACCIA (CFDT), Secrétaire : Marie VALLON (CGF), Secrétaire-adjoint : Daniel PELTIER (CFTC), Jamil AIT IDIR (CGT), Cécile BONNAY (FEP), Thierry BOUKARABILA (FO), Ousmane CISSAKO (UNSA), Hélène CLAVE (FNAM), Esther KALONJI (SNARR), François DUCLOS (CFE-CGC), Kenza TKOUTI (MEDEF), Florent Le COQ (CGT), Cédric PAULIN (GES)

## 4 commissions transversales paritaires

- alternance, demandeurs d'emploi et attractivité
- développement des compétences des entreprises de moins de 50 salariés
- mobilité professionnelle et certification
- observatoire prospectif des qualifications des métiers et des compétences, GPEC et évaluation.

Composée chacune de 18 membres, les commissions valorisent auprès de l'ensemble des parties prenantes paritaires de l'OPCO les ingénieries transposables entre branches et initient celles qui sont susceptibles de répondre à leurs enjeux communs.

## 13 commissions paritaires régionales interbranches (CPRI) et 5 commissions d'orientation paritaire (COP)

Ces commissions permettent d'inscrire au plan territorial, les stratégies de développement de la formation de chaque branche professionnelle et de prendre en compte les spécificités et opportunités régionales des entreprises et les besoins des salariés de leurs champs respectifs.

**21 sections professionnelles paritaires (SPP)**

Les branches définissent leur politique de formation, en ingénierie et en modalités d'intervention, et de communication auprès des entreprises et des salariés et leurs priorités de financement au sein d'une section paritaire professionnelle (SPP).

- Autoroutes ;
- Chaînes de Cafétérias et Assimilés ;
- Commerces de Gros ;
- Commerce de Quincaillerie ;
- Activités du déchet ;
- Service de l'Eau et assainissement ;
- Entretien et location Textile ;
- Enseignement Privé Indépendant ;
- Enseignement Privé Non Lucratif ;
- Exploitations Forestières et Scieries ;
- HCR (Hôtels, Cafés, Restaurants );
- Organismes de Formation ;
- Portage Salarial ;
- Prévention Sécurité ;
- Propreté et services ;
- Restauration Rapide ;
- Restauration Collective ;
- Transport Aérien ;
- Travail Mécanique du Bois ;
- Travail Temporaire.
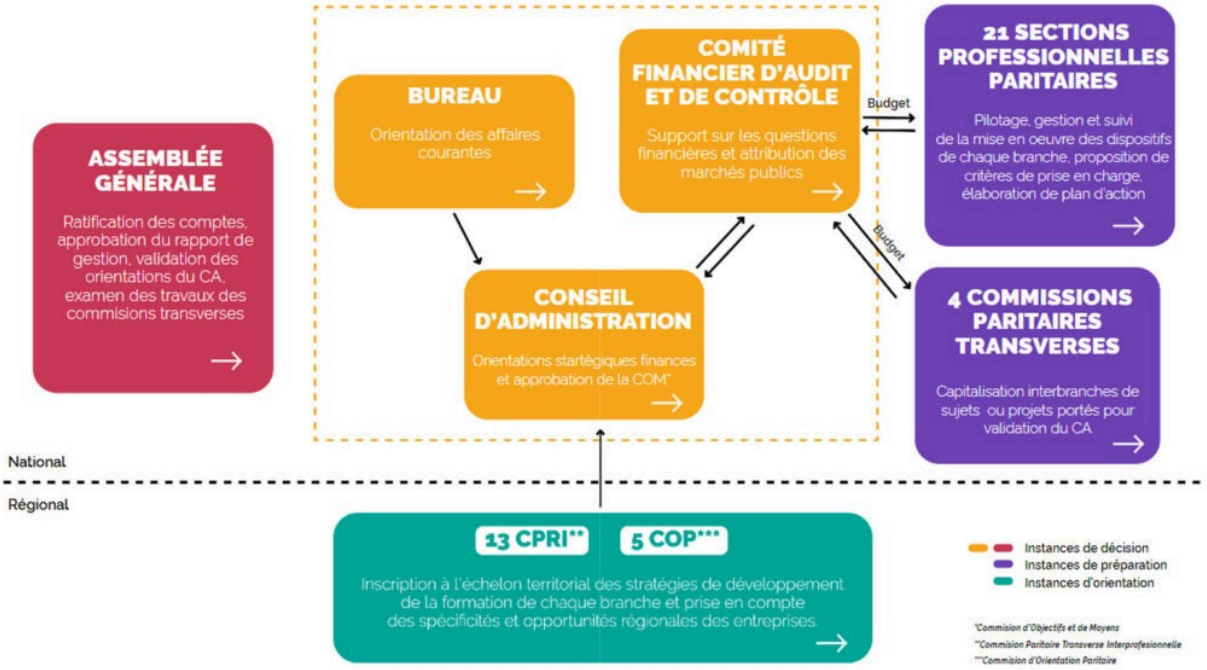
## La gouvernance d'AKTO en schéma